



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le trente avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

Objet : Désignation du représentant permanent à l'assemblée spéciale au sein des instances de la SPL Toulouse Métropole EUROPOLIA	Délibération n° 2026.04.30.048
--	---------------------------------------

Rapporteur : Georges DENEUVILLE

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la société EUROPOLIA, mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

À la suite des élections des 15 et 22 mars 2026, il convient de procéder à la désignation d'un représentant à :

- l'assemblée générale des actionnaires ;
- l'assemblée spéciale ;

Les membres du Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1524-5,
- Vu le code de commerce,

Il est proposé :

Article 1er

De nommer Monsieur Guy BUSIDAN, adjoint au maire, en qualité de représentant de la commune de Launaguet aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL EUROPOLIA et à l'assemblée spéciale de la SPL EUROPOLIA ;

Article deux

D'autoriser Monsieur Guy BUSIDAN, adjoint au maire de la commune de Launaguet à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ;

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Absents excusés Représentés : 5 Absent : /</p> <p>Date convocation : 30 avril 2026</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATTALIA, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Donatien VARON, Sylvie OURGAUD, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Mikael LAURI, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Mélanie BRANCO, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Caroline DIEZ, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Bénédicte NAVARRO (pouvoir à S. IZQUIERDO), Eric CHAUVIN (pouvoir à G. BUSIDAN), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Yann GLEIZES (pouvoir à S. HADDAD), Tanguy THEBLINE (pouvoir à MC FARCY).</p> <p>Absent : / Secrétaire de séance : Marie MAILLARD</p>
--	--

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 031-213102825-20260430-DEL22026048-DE



Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Article 1er

- De nommer Monsieur Guy BUSIDAN, adjoint au maire, en qualité de représentant de la commune de Launaguet aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL EUROPOLIA et à l'assemblée spéciale de la SPL EUROPOLIA ;

Article deux

- D'autoriser Monsieur Guy BUSIDAN, adjoint au maire de la commune de Launaguet à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ;

Voté à la majorité avec 7 ABSTENTIONS (Marie-Claude FARCY, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Jean-Luc GALY, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Marie MAILLARD
Secrétaire de séance,

Georges DENEUVILLE
Maire,

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Absents excusés Représentés : 5 Absent : /</p> <p>Date convocation : 30 avril 2026</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATAÏA, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Donatien VARON, Sylvie OURGAUD, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Mikael LAURI, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Mélanie BRANCO, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Caroline DIEZ, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Bénédicte NAVARRO (pouvoir à S. IZQUIERDO), Eric CHAUVIN (pouvoir à G. BUSIDAN), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Yann GLEIZES (pouvoir à S. HADDAD), Tanguy THEBLINE (pouvoir à MC FARCY).</p> <p>Absent : / Secrétaire de séance : Marie MAILLARD</p>
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier 958, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7 - ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>